Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260615-DEL45_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 05 juin 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Magali LE GOFF, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Etaient absents excusés : Mickaël SEVENO et Paulette RIVOAL

Secrétaire de séance : Audrey CORFMAT

DELIBERATION N° 45-2026 – AVIS SUR DEMANDE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT) – SOCIETE YAWAY GUEHENNO – PROJET DE CREATION D'UNE UNITE D'ALIMENTATION EOLIENNE

Madame la Maire informe que le 9 octobre dernier, la société YAWAY GUEHENNO (filiale de Kallista Energy) a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, portant sur un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques, dans la Commune de Guéhenno.

Ce projet est soumis à consultation du public.

Saint-Allouestre étant commune limitrophe, le Conseil municipal est invité à émettre son avis sur ce dossier qui, préalablement à la réunion, a été transmis aux conseillers par voie électronique.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal n'émet pas d'observations particulières sur ce dossier.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

Pour le Maire,
Marie-Hélène JEHANNO
1ère Adjointe

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 17 juin 2026